

LES INCENDIES DE MINES

On sait que la cause déterminante de la terrible catastrophe qui a fait tant de victimes à Courrières, a été l'incendie qui sévissait dans une des galeries de la mine. Or, on s'est étonné beaucoup qu'on continuât l'exploitation d'une mine où un incendie s'était déclaré, et qu'on laissât les mineurs y redescendre. Evidemment on est bien venu maintenant à affirmer que les dangers les plus terribles sont à redouter, quand on joue ainsi avec le feu à de semblables profondeurs, au milieu de ces matières essentiellement inflammables que l'on rencontre dans une houillère, et qui sont à la fois le charbon même, les poussières charbonneuses [qui peuvent former avec l'air un mélange susceptible de faire explosion, tout comme l'hydrocarbure lancé par un carburateur dans le cylindre d'un moteur à pétrole], et enfin les gaz inflammables et explosifs, comme le grisou, qui se dégagent souvent des gisements de houille.

Pour s'expliquer que l'on ait continué de travailler, on peut dire sans inquiétude, dans les galeries de Courrières, en dépit du foyer d'incendie dont on avait constaté l'existence, il faut savoir que les incendies de mines ne sont pas chose exceptionnelle, et que bien rares au contraire sont les cas dans lesquels ingénieurs, mineurs ont cru nécessaire de fuir devant le feu et d'abandonner la mine, en n'essayant pas de vaincre le fléau et de lui arracher les richesses qu'il menace de détruire.

On peut dire qu'à chaque instant de petits foyers d'incendie s'allument dans les mines, tout spécialement dans les houillères: cela se comprend très bien pour celles-ci, étant donnée la nature particulièrement inflammable des matériaux au milieu desquels on travaille. Qu'une étincelle tombe d'une lampe, si l'on ne se trouve pas dans des mines à grisou où les lampes de sûreté sont seules employées; qu'un coup de mine mal tiré ou mal bourré lance une flammèche sur les tas de poussières charbonneuses, ou sur les boisages, les charpentes soutenant le toit et les parois des galeries; et voici le feu qui se déclare, souvent sans qu'on s'en aperçoive immédiatement. Il va trouver un aliment, et dans ce charbon et dans ces boisages, la combustion se faisant d'autant mieux que, pour assurer la respiration des hommes et aussi l'abaissement de la température dans ces galeries, des ventilateurs fonctionnent constamment à l'entrée des puits, et envoient dans la mine des torrents d'air frais; ils jouent alors sur le foyer de l'incendie un peu le rôle d'un soufflet. Il ne faut pas oublier non plus, si invraisemblable que cela paraisse, que souvent encore on suit pour l'aération une méthode qui jadis, avant le perfectionnement des ventilateurs, était uniquement employée:

EMIEL JOSEPH, L. L. B.

AVOCAT

210 NEW YORK LIFE BLDG.

11, Place d'Armes, MONTREAL.

Tel. Bell, Main 1787.

BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA

BUREAU PRINCIPAL

No 9 Place d'Armes - - - - - MONTREAL

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Monsieur G. N. DUCHARME, - - - - - Président.
Capitaliste de Montréal.
Monsieur G. B. BURLAND, - - - - - Vice-Président.
Industriel de Montréal.
L'Hon. LOUIS BEAUBIEN, - - - - - Directeur.
Ex-Ministre de l'Agriculture.
Monsieur H. LAPORTE, - - - - - Directeur.
De l'Epicierie en Gros Laporte, Martin et Cie.
Monsieur S. CARSELEY, - - - - - Directeur.
Propriétaire de la maison "Carseley", Montréal.
M. Tancrède Bienvenu, - - - - - Gérant-Général.
M. Ernest Brunel, - - - - - Assistant-Gérant.
M. A. S. Hamelin, - - - - - Auditeur.

SUCCURSALES.

MONTREAL: 316 Rachel, (coin St-Hubert); 271 Roy (St-Louis de France); 1138 Ontario, coin Panet; Magasin Carseley; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.
Berthierville, P. Q.; D'Israël, P. Q.; St-Anselme, P. Q.; Terrebonne, P. Q.; St-Guilherme d'Upton, P. Q.; Plerreville, P. Q.; Valleyfield, P. Q.; Ste-Scholastique, P. Q.; Hull, P. Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs.

Sir ALEXANDRE LACOSTE, - - - - - Président.
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
M. le Dr E. P. LACHAPPELLE, - - - - - Vice-Président.
Honorable ALFRED A. THIBAudeau, Sénateur.
(de la maison Thibaudeau, Frères de Montréal.)
Honorable LOMER GOUIN, Ministre des Travaux-Publics de la Province de Québec.
Dr A. A. BERNARD et L'hon. JEAN GIROUARD, Conseiller Législatif.

DEPARTEMENT D'EPARGNE.

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p.c. l'an suivant termes. Intérêt de 3 p.c. sur dépôts payables à demande.

LA BANQUE MOLSON

Incorporée en 1855

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

Capital, - - - - - \$3,000,000
Fonds de Réserve, - - - - - \$3,000,000

JAMES ELLIOT, Gérant Général.

A. D. DURNFORD, Inspecteur en Chef et Surintendant des Succursales.

Succursales dans la Province de Québec:

ARTHABASKA
CHICOUTIMI
DRUMMONDVILLE
FRASERVILLE et RIVIERE DU LOUP
KNOWLTON [STATION
MONTREAL—
RUE ST-JACQUES—
RUE STE-CATHERINE—
MAISONNEUVE—
MARKET AND HARBOUR—
ST-HENRI—
QUÉBEC
SOREL,
STE-FLAVIE STATION
STE. THÉRÈSE DE BLAINVILLE
VICTORIAVILLE

58 Succursales dans tout le Canada.
Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.
Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

on allume et entretient dans certaines parties de la mine des foyers au fond d'un puits, afin de faire un appel d'air, tout comme cela se passe avec une cheminée dans une chambre: la différence de densité de l'air extérieur et de l'air de la mine, fait qu'un courant d'air arrive continuellement aux mineurs, leur permettant de travailler dans des conditions beaucoup moins pénibles. Ces foyers sont comme de juste très surveillés, un chauffeur spécial leur est affecté; néanmoins une imprudence est vite commise, et cette pratique peut entraîner parfois des incendies. Aussi je me souviens avoir été fort peu rassuré, visitant une mine à quelque 1,600 ou 1,900 pieds sous terre, de me trouver en présence d'un énorme foyer de ce genre, qui brûlait à cette profondeur sous la surface du sol.

Il y a un autre danger d'incendie dans les mines, c'est le glissement même des terrains les uns sur les autres: comme tout frottement, cela cause une élévation de température intense qui peut allumer parfaitement la houille ou les boisages. Il y a également des phénomènes d'oxydation lente, des combustions spontanées, comme celles qui se produisent dans des tas de pyrites. Et c'est pour toutes ces raisons que les incendies ne se déclarent pas seulement dans les mines de charbon, mais à peu près dans toutes les mines, même dans des mines de mercure, ainsi que nous allons le voir. Et les exemples de mines en feu sont bien nombreux, à ne citer même que les cas graves, puisque, encore une fois, il y a à chaque instant des commencements d'incendie qui ne deviennent pas redoutables, tout simplement parce qu'on localise le foyer, qu'on entoure les parties qui brûlent, et que l'on empêche l'air d'y parvenir, aucune combustion ne pouvant se faire sans renouvellement d'air. Les ingénieurs des mines et les mineurs connaissent toute une technique pour lutter contre les incendies souterrains. Si le feu est à ses débuts, on peut se contenter d'arracher les blocs de charbon ou les morceaux de bois qui brûlent, d'arroser le foyer au moyen de canalisations d'eau sous pression qui courent ordinairement dans les galeries des mines. Mais, quand ces moyens un peu primitifs ne suffisent pas, c'est-à-dire quand le feu a été reconnu trop tard, on tente de "cerner" et d'étouffer le foyer. Dans ce but, on établit des barrages en travers des galeries aboutissant au point où le feu s'est déclaré; ces barrages se font en briques, mais on en calfeutre, on en obture les moindres ouvertures au moyen d'argile qu'on fait entrer de force dans toutes les fissures. Il est du reste bien malaisé de savoir si les plus petits interstices sont bouchés, si de l'air n'arrivera point qui alimentera l'incendie, si des trous ne laisseront pas fuir, dans les galeries où l'on continue de travailler, des gaz de la combustion